

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :  
Envoyée le vendredi 24 janvier 2025

**OBJET : DELIBERATION N°12 - Adoption du règlement de fonctionnement du Relais Petite  
Enfance**

M. Ladislas Polski  
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy  
M. Didier David  
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex  
M. Stéphane Poulet  
Mme Isabelle Depagneux-Segaud  
M. Jean-Paul Genieys  
Mme Chantal Carrié  
M. Alain Brunetti  
Mme Marie-Pierre Parini  
M. Jacques Bisch  
M. Charlie Ferrero  
Mme Noëlle Dyot-Gerardin  
M. Maurice Bernardi  
Mme Fabienne Bermond  
Mme Sophie Bournot  
Mme Marion Troyat  
M. Fabien Bonnafoux  
M. Jean-Marie Fort  
Mme Isabelle Martello  
M. Didier Razafindralambo  
Mme Annick Meynard  
Mme Virginie Escalier  
M. Guy Ferrandez

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. Alain Junguené représenté par Mme Isabelle Depagneux-Segaud  
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Stéphane Poulet  
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero  
M. Christophe Bosio représenté par M. Didier David  
M. Gilles Ugolini représenté par Mme Chantal Carrié  
M. Laurent Portelli représenté par Mme Marie-Pierre Parini  
Mme Sabrina Missud-Guillet représentée par Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy  
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex  
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

**ABSENT(E)S :**

**Secrétaire de séance :** M. Fabien Bonnafoux

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le



ID : 006-210601498-20250211-DEL12\_FONCTRPE-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 février 2025

**N°12**

Rapporteur : Mme Nicoletti-Dupuy, 1<sup>ère</sup> Adjointe

Direction : Education jeunesse et vie associative

Objet : Adoption du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance

Classification : 8 - Domaines de compétences par thèmes -8.2- Aide sociale

---

Mes chers collègues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** la Loi N°2023-1196 du 18 décembre 2023 relative au plein emploi notamment aux articles 17 et 18 portant création du service public de la petite enfance,

**VU** l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,

**VU** le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les différents modes garde du jeune enfant,

**VU** l'arrêté du 31 août 2021 portant création d'un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,

**VU** la circulaire CNAF n°2021-014 et ses annexes fixant le référentiel national des relais petite enfance,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2023, portant reprise des compétences petite enfance, enfance, jeunesse, sport, déléguées au syndicat intercommunal du Val de Banquière,

**VU** la délibération n°2 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2023 portant création du relais petite enfance de la Ville de La Trinité,

**Considérant** l'effectivité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 du service public définit la commune comme l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant sur son territoire,

**Considérant** le souhait de la commune de maintenir et de développer les activités du Relais Petite Enfance pour l'accompagnement et l'offre d'activités proposées aux assistantes maternelles exerçant sur la commune dans un lieu dédié et adapté à leur activité,

**Considérant** le souhait de la commune de disposer d'un guichet unique d'information aux familles sur les modes de garde du jeune enfant existants tout en les accompagnant dans leurs démarches et en assurant la promotion renforcée de l'accueil individualisé,

**Considérant** que les relais petite enfance (Rpe) sont des lieux de proximité dédiés à l'accueil du jeune enfant : lieux d'information, de rencontre et d'échanges, qui s'adressent à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel,

**Considérant** que la responsable du relais petite enfance a également pour mission l'accompagnement des assistantes maternelles dans leur fonction et leur formation tout au long de leur carrière,

**Considérant** que pour assurer un parfait fonctionnement du relais petite enfance, un règlement de fonctionnement précisant les modalités d'accueil et l'offre de service proposée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Approuve** le règlement de fonctionnement 2025-2030 du relais petite enfance annexé à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

**Fabien BONNAFOUX,**

Secrétaire de séance

Pour expédition conforme

**Ladislav POLSKI,**

Maire de La Trinité



**Vote du Conseil :**

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**